

CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT AU GRADE :

D'ouvrier – nettoyeur

Pour les besoins de fonctionnement de la Régie Provinciale (Ordinaire) – Domaine de Chevetogne.

CONDITIONS GENERALES D'ACCES :

- Etre belge, sauf en ce qui concerne les emplois qui ne comportent pas l'exercice de la puissance publique et la responsabilité de la sauvegarde des intérêts généraux de la Province ;
- Etre de conduite irréprochable ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Pour les candidats masculins : satisfaire aux lois sur la milice.

AUDITION :

- L'interview portera notamment sur la motivation des candidats, la vision de la fonction et les compétences comportementales.

AUTRES :

- Le descriptif de fonction est annexé au présent document ;
- Un ouvrier est rémunéré dans l'échelle barémique E2 ;
Estimation de la rémunération :
 - Brute mensuelle indexée avec 0 année d'ancienneté à temps plein – 2.091,53 €
 - Brute mensuelle indexée avec 6 années d'ancienneté à temps plein – 2.280,09 €
- Octroi de chèques-repas d'une valeur de 8 € par jour presté (1,09 € quote-part travailleur et 6,91 € quote-part employeur) ;
- Octroi d'une assurance soin de santé après un an d'occupation.

Les candidatures doivent être adressées, par pli simple, au Service de Gestion des Ressources Humaines, Rue Henri Blès, 190C à 5000 NAMUR ou introduites, par mail, à l'adresse mathilde.gautier@province.namur.be

Pour le 18 mars 2022 au plus tard.

Elles seront accompagnées, SOUS PEINE D'IRRECEVABILITÉ, d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé.